

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, SERGENT André.

Absents excusés : Monsieur PONCELET Xavier ayant donné son pouvoir à Monsieur FOURNAISE Michel, Monsieur ROCHET Bertrand ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.

Secrétaire de séance : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel.

Approbation du compte rendu des comptes rendus de conseil des 7 décembre 2021, 28 décembre 2021 et 19 janvier 2022 : le conseil à l'unanimité approuve les comptes rendus des conseils des 7 décembre, 28 décembre 2021 et 19 janvier 2022.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions à savoir :

- Les vitraux de l'église ont été réparés
- La convention avec le Cercle de l'Amitié a été signée.

Emprunt : Comme évoqué lors du précédent conseil en tout début de séance, Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser un emprunt d'un montant de 252 000 € au taux de 0,92% sur une durée de 10 ans pour les travaux de l'église et de la salle associative. L'échéance trimestrielle sera de 6 601,48 € et le déblocage des fonds aura lieu début août 2022.

Après discussion le conseil à l'unanimité autorise le Maire à demander l'octroi de cet emprunt auprès du Crédit Agricole.

Délibération n° 2022-2-1 : emprunt pour travaux.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : travaux sur église et salle associative.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à

- Travaux église : 762 733,00 € TTC
- Travaux salle associative : 558 520,00 € TTC

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :		1 321 253,00 €
Subvention (s) :	église : 133 370 € + 172 816 € =	306 186 €,
	salle associative	133 973 €
soit un total de subvention de		440 159,00 €
Court terme FCTVA	1 321 253 € x 0,16404 =	216 738,00 €
Autofinancement		412 356,00 €
Emprunt sollicité au C.A.M. :		
* PRET MOYEN TERME		252 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 252 000 Euros, au **taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et

dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2022 par périodicités trimestrielles.
Frais de dossier : 125 €.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur LECOMTE Guy, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Convention fonds de soutien de la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a accordé à notre commune une subvention d'un montant de 36 474,44 € au titre du fonds de soutien sur la deuxième tranche des travaux de l'église. Les travaux devront être terminés avant le 15 décembre 2024. Il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 2022-2-2 : convention pour fonds de soutien de la CU du Grand Reims.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le fonds de concours de la communauté urbaine du Grand Reims d'un montant de 36 474,44 € pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame et Saint Nicaise, tranche 2, travaux pour un montant HT de 455 930,61 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours, fonds de soutien aux investissements communaux.

Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de prestation sociale complémentaire : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il doit débattre avant le 18 février 2022 sur la protection sociale des agents.

Le Centre de gestion va nous proposer une convention collective prochainement pour une mutuelle. Monsieur le Maire propose d'attendre de voir cette convention avant de prendre toute décision.

Pour la prévention le conseil attendra avant de prendre toute décision.

Informations sur prestations complémentaires pour salle associative : Monsieur le Maire explique au conseil que l'architecte en charge du dossier de la salle associative a demandé de contacter des entreprises afin de leur attribuer les prestations complémentaires aux travaux à savoir :

- Amiante et plomb :
 - DEKRA pour 730,80 € TTC, le conseil décide de retenir cette entreprise
 - VIRREOS pour 942,00 € TTC
 - APAVE pour 1 080,00 € TTC
 - SOCOTEC pour 1 782,00 € TTC

- Relevé topographique :
 - TERRA pour 1 458 € TTC, entreprise qui sera retenue car la seule à avoir répondu.

- CSPS :
 - DEKRA pour 4 224 € TTC
 - CSBTP pour 3 543 € TTC
 - SOCOTEC pour 3 216 € TTC
 - VERITAS pour 3 108 € TTC

- Contrôleur SSI

- ETUDELEC pour 2 400 € TTC
- Contrôleur technique :
 - DEKRA pour 7 032 € TTC
 - APAVE pour 6 912 € TTC
 - SOCOTEC pour 5 382 € TTC
 - VERITAS pour 4 680 € TTC
- Sondage dallage :
 - MASTERDIAG pour 3 840 € TTC
- Etudes géotechnique :
 - FONDASOL pour 5 948,40 € TTC
 - GINGER CEBTP pour 4 200,00 € TTC
- Perméabilité :
 - DON INFILTROMETRIE pour 780 € (non assujetti à la TVA)

Le conseil décide de signer les devis pour le relevé topographique avec le bureau TERRA et la recherche d'amiante et de plomb avec la société DEKRA pour le moment car ce sont les plus urgents à réaliser.

Droits de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé des refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelles AC 320 et AC 321 pour une surface de 658 m² située 24 rue du Général De Gaulle
- Parcelles AC 59 et AC 60 pour une surface de 990 m² située 15 rue des Grands Clos
- Parcelles ZI 129 et ZI 134 pour une surface de 760 m² située 19 rue Paul Despiques
- Parcelles ZI 129 et ZI 134 pour une surface de 760 m² située 19 rue Paul Despiques
- Parcelle AC 273 pour une surface de 984 m² située 3 place du Maréchal De Lattre de Tassigny
- Parcelle ZI 13 pour une surface de 620 m² située lieudit le Champ de la Ville

Informations de la Cu du Grand Reims : Monsieur le Maire donne au conseil les dernières informations sur la CU du grand Reims à savoir :

- En conférence territoriale il a été acté que les travaux de voirie pour notre pôle ne dépasseraient pas 1 million d'euros. La programmation est en cours.
- Conseil d'orientation eau et assainissement : Monsieur le Maire annonce au conseil le départ de Monsieur INGLARD qui était responsable pour l'eau et l'assainissement.
- STEP de Reims : optimiser l'installation, voir biogaz ou pompe à chaleur, à l'étude
- Problème métabolisme pesticide dans l'eau de la commune qui est consommable mais non potable. Il y a 23 puits dans le grand Reims à traiter. 3 ans pour se mettre aux normes qui sont inconnues à ce jour.
- Rétrocession des voiries : dans le projet il y aura renégociation pour rétrocession dès qu'il y aura 90% des habitations occupés.
- Expérimentation des transports à la demande pour les secteurs qui n'ont pas de ligne de bus
- Bureau : lancement de la révision du SCOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Guy LECOMTE



Mairie de CAUROY LES HAMELLES
51220 MARNE